Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212201909-20251209-D2025103-DE

Date de convocation : 03/12/2025
Date d'affichage : 03/12/2025
Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 26
DELIBERATION N° 2025-103

REPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la Présidence de Monsieur Thierry ORVEILLON, Maire.

Présents : Thierry ORVEILLON, Loïc LEMOINE, Charlotte GESLAIN, Serge CHEVALIER, Sylvie VADIS, Yvon PRESSE, Flore HUGUERRE, Jean Paul LEROY, Jean-Claude ALLAIN, Philippe MARTINEAU, Jean-Yves LACROIX, Marie-France SALMON, Françoise GILBERT, Régis CHAMPAGNE, Viviane PICOUAYS, Laurent MOUSSET, Éric HERVE, Valérie DOARE, Erwan MARIE, Stevan VINCENDEAU, Véronique AUGUSTE, Céline TAILLARD, Megan RICHARD-MORITZ, Bernard KODRIC, Bénédicte RENAULT.

Représentés : **Françoise BICHON par Bénédicte RENAULT**
Laurent FRANKOWSKI par Loïc LEMOINE

Absents excusés : Céline TAILLARD

Secrétaire : **Jean-Claude ALLAIN**

Ouverture de la séance à 19H00
Approbation du PV de la séance du 12 novembre 2025 à l'unanimité
Réf : MB

REMBOURSEMENT DE SALAIRE D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF PAR L'EHPAD AU BUDGET COMMUNAL

Un adjoint administratif assure depuis le 1er janvier 1996 son emploi du temps entre la mairie et l'EPHAD à raison pour celui-ci et pour l'année 2025, de 546 heures.
Le salaire de l'intéressée étant intégralement versé par la mairie en accord avec l'EHPAD, il convient de demander chaque année son remboursement auprès de cette structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité **DEMANDE**, pour l'année 2025, à l'EHPAD, le remboursement du salaire de l'agent correspondant au temps passé sur la base du traitement brut versé, y compris les primes ou indemnités diverses, les cotisations patronales correspondantes, ainsi que les cotisations SOFCAP (7.78 %), soit un montant total de 17 881 € 67.

Pour extrait conforme
Transmis en Préfecture le 16 décembre 2025

Maire	**Secrétaire de séance**